

L'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives répartis sur le bassin.

L'Essentiel de la semaine :

Les restrictions se renforcent dans le bassin versant Layon Aubance Louets. **A noter : le passage en ALERTE RENFORCEE de la Zone Loire et ses Alluvions.**

Les mesures en vigueur :

↳ Eaux superficielles :

- Mesure de **CRISE** : Aubance, Layon, Hyrôme
- Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Loire

↳ Eaux Souterraines :

- Mesure de **CRISE** : Layon
- Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Sud-Loire, Alluvions de la Loire et de la Thau
- Mesure d'**ALERTE** : Aubance(-Thouet-Ouère),

Des dérogations portées par la Chambre d'agriculture sont en cours et détaillées en page 4








Météo

Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31
Beaucouzé	17.7	1.4	0
Doué-La-Fontaine	7.2	0.4	7.6
Brissac	10.8	1.5	0
Valanjou	6.7	0.7	0
Thouarcé	9.3	1.3	0

Source : Weather Mesures

Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

	Jeu 11/08	Ven 12/08	Sam 13/08	Dim 14/08	Lun 15/08	Mardi 16/08	Mer 17/08
Temps							
T° min / max (°C)	22/36	18/39	18/38	17/31	16/35	14/30	13/26
Pluie (mm)	0	0	0.9	0.3	0.9	0	0
ETP (mm)	8.4	7.9	8	5.3	6.8	6.5	5.1

Sources : Weather Mesures / MétéoCiel

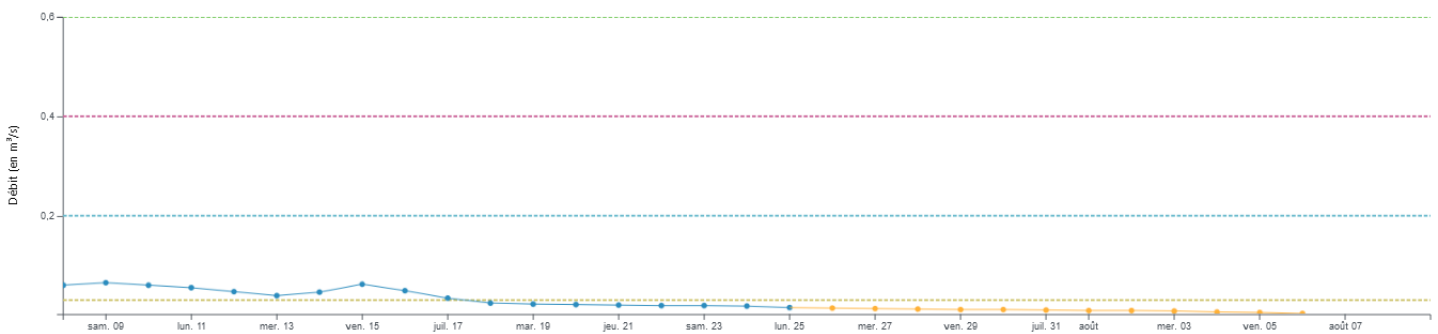
Les températures moyennes seront aux alentours de 25°C pour les jours à venir. Un temps nuageux est à prévoir en début de semaine prochaine avec à venir, 6.9 mm par jour d'ETP en moyenne.

Situation des ressources en eau

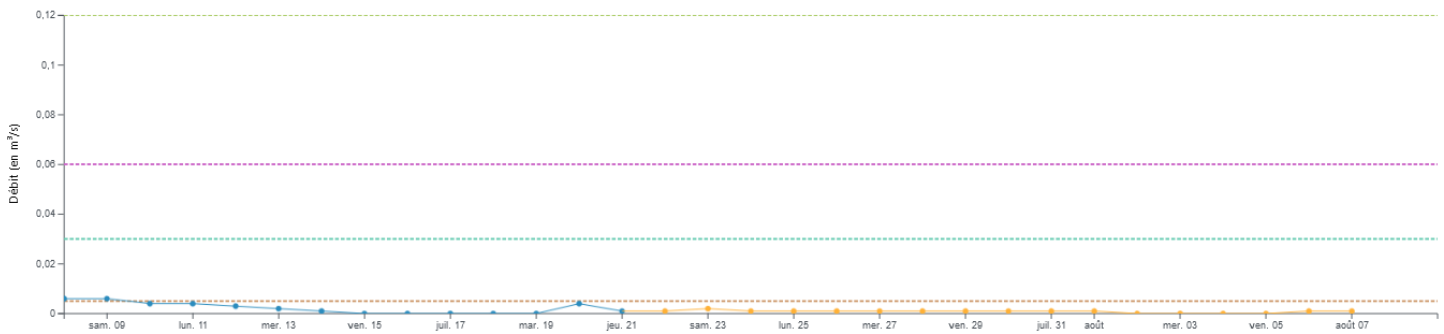
Eaux Superficielles

31	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	01/08	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
HYROME ****	0,01	0,01	0,01	0,01	nc	nc	nc	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,001	0,000	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00	0,12	0,06	0,03	0,005
LOIRE (***)	112	110	108	106	104	102	101	150	127	110	100

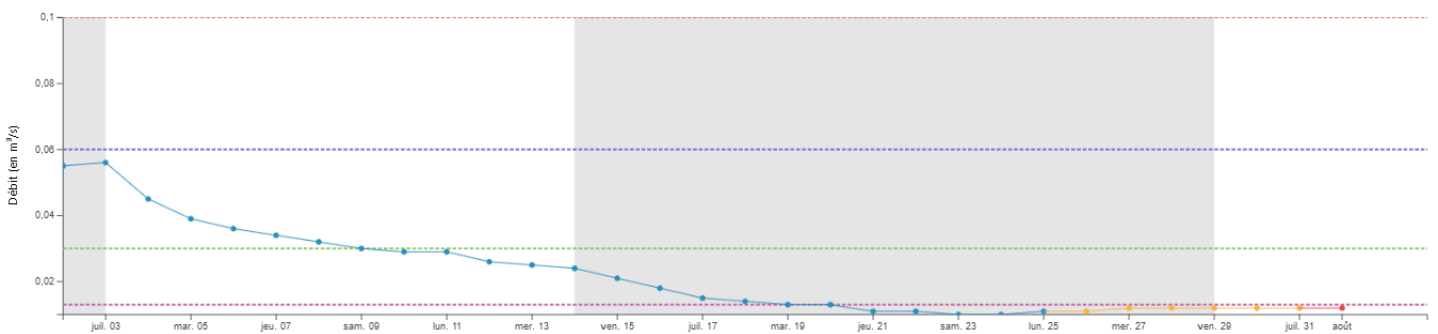
Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay



Débit de l'Aubance à Soulaines-sur-Aubance



Débit de l'Hyèvre à Saint Lambert du Lattay



Source : EauFrance Hydroportail

Les débits des cours d'eau sont au plus bas.

Eaux Souterraines

31	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				tendance
								Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	
ZA souterraine hauteur en m NGF	01/08	02/08	03/08	04/08	05/08	06/08	07/08					
LAYON 04838X0175/PZ – socle	73,09	73,08	73,07	73,06	73,04	73,02	73,01	73,99	73,72	73,43	73,28	→
AUBANCE-(THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénomaniens/sables	53,59	53,59	53,58	53,54	53,51	53,47	53,48	53,62	53,22	53,10	53,03	→
SUD-LOIRE * 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,42	60,42	60,42	60,42	60,42	60,41	60,41	60,59	60,51	60,48	60,30	→
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	112	110	108	106	104	102	101	150	127	110	100	↘

Tous les aquifères poursuivent leur baisse à un rythme variable.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées.

Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ↪ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ↪ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)
- ↪ Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)

Mesures réglementaires en vigueur au 10/08/2022 par Zone d'Alerte :

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - Mesure de **CRISE** : Aubance, Layon, Hyrôme
 - Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Loire
- ↪ **Eaux Souterraines :**
 - Mesure de **CRISE** : Layon
 - Mesure d'**ALERTE RENFORCEE** : Sud-Loire, Alluvions de la Loire et de la Thau
 - Mesure d'**ALERTE** : Aubance(-Thouet-Ouère),

Dans les zones en ALERTE et en ALERTE RENFORCEE, les cultures sensibles (en containers, sous abri, jeunes plants et bassinage des semis) ou irriguées par des techniques économes (goutte-à-goutte / micro-aspersion) peuvent continuer d'être irriguées dans la mesure du strict nécessaire.

Mesures Dérogatoires :

Sud-Loire Eaux Souterraines : Situation d'ALERTE RENFORCEE

L'irrigation provenant des eaux souterraines sur cette zone d'ALERTE pour les grandes cultures est interdite. Cependant tout pompage qui pourra démontrer son appartenance à un prélèvement dans la **nappe du Cénomanién** avec un document technique ou administratif peut demander une dérogation pour bénéficier des restrictions horaires d'ALERTE applicables sur la zone souterraine Aubance. Ces dérogations sont nominatives et les demandes sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

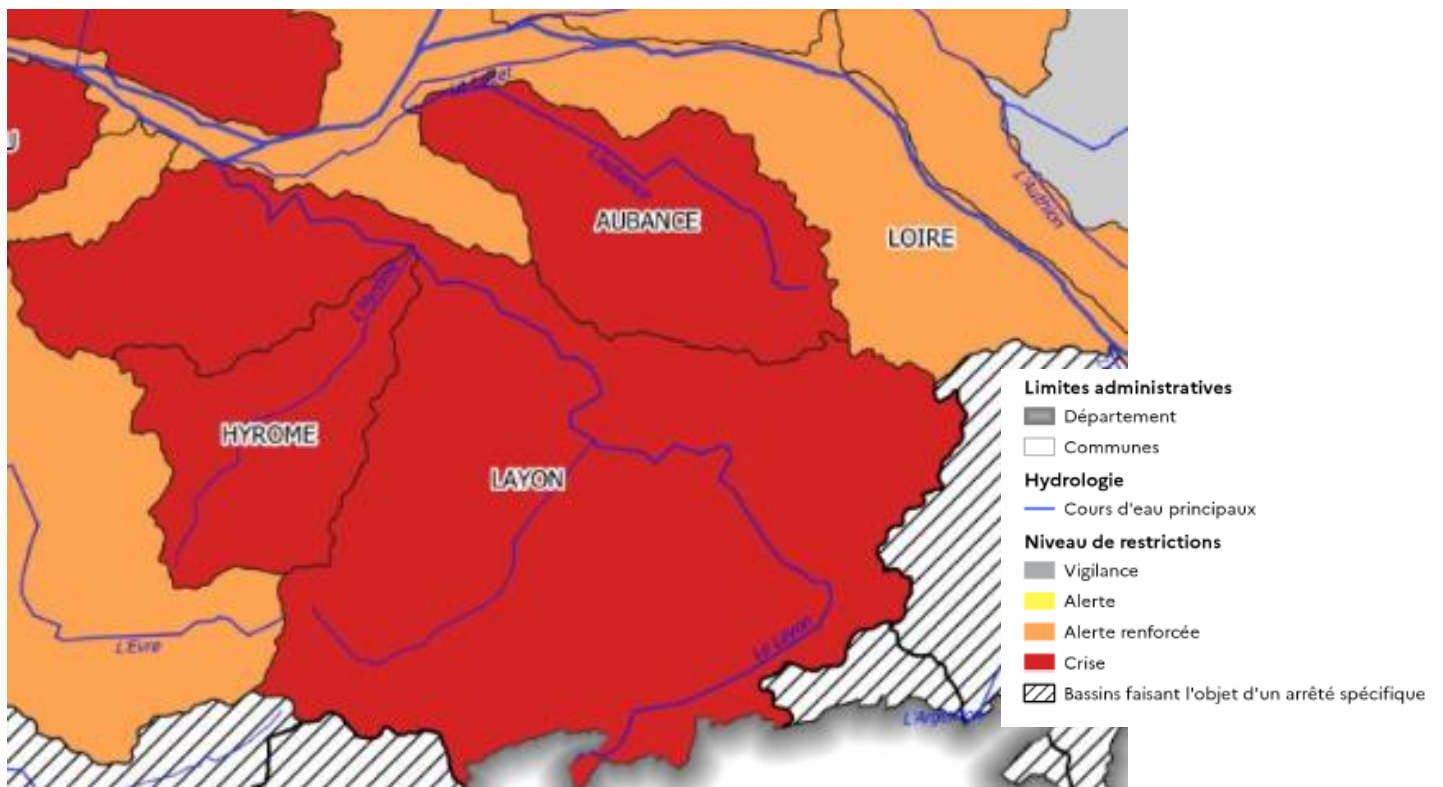
Layon – Eaux Souterraines : Situation de CRISE

Tout prélèvement pour irrigation est interdit, **même l'irrigation des cultures sensibles et l'usage des techniques économes, goutte à goutte et micro-aspiration.**

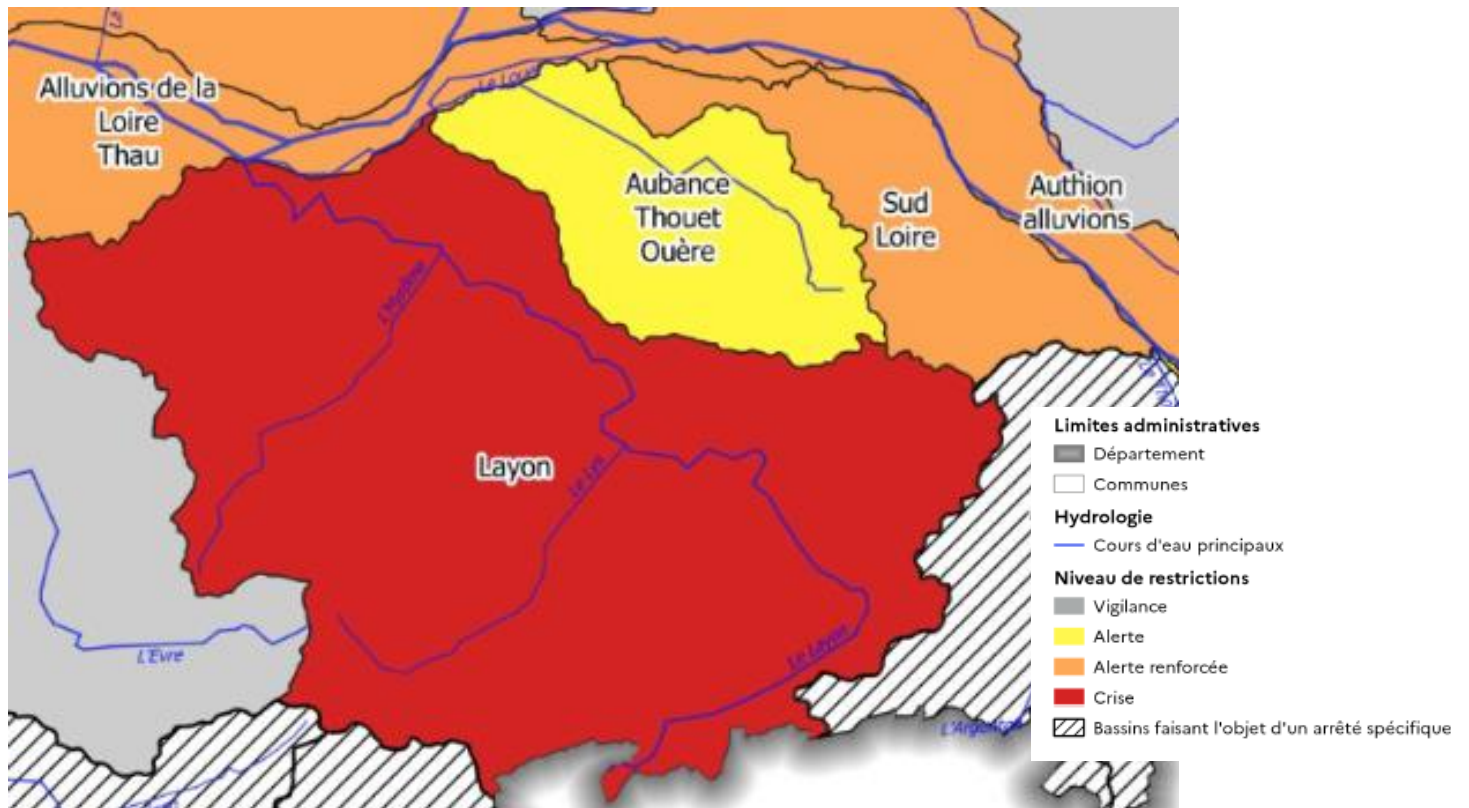
Des dérogations individuelles peuvent-être accordées pour les cultures sensibles et les techniques économes après examen de la demande par la DDT. Les demandes de dérogations sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

Dans les 2 cas, les demandes déjà réalisées n'ont pas à être resolicitées, elles sont reconduites selon évolution de la situation.

Eaux superficielles



Eaux souterraines



Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

Stade de la culture : Globalement on observe une très forte hétérogénéité entre parcelles et près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les maïs les plus avancés observés sont entre les stades grain laiteux et pâteux. Pour les maïs irrigués, les premiers ensilages s'engagent. Les besoins en eau et la sensibilité au stress hydrique régressent.

Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique va rester très importante en cette fin de semaine avec une évapotranspiration de 8 à 9 mm/jour les 3 prochains jours pour diminuer ensuite.

Les restrictions sont très nombreuses sur le territoire et en général ne permettent pas une conduite optimale de l'irrigation, les cultures sont dans une conduite déficitaire, en conséquence les sols qui se sont déjà largement déchargés rencontrent des difficultés à retrouver durablement un niveau de remplissage permettant un développement optimal des cultures. Cette situation va perdurer car aucune pluie n'est annoncée les 10 prochains jours.

Conseils pour l'irrigation du maïs grain et ensilage :

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, face à une forte demande climatique, il faut maintenir le rythme d'irrigation :

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière.** En tout état de cause, il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers
14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : R. CRUCHET ; A. CHAIGNEAU
Comité de relecture : A. CHAIGNEAU
Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>

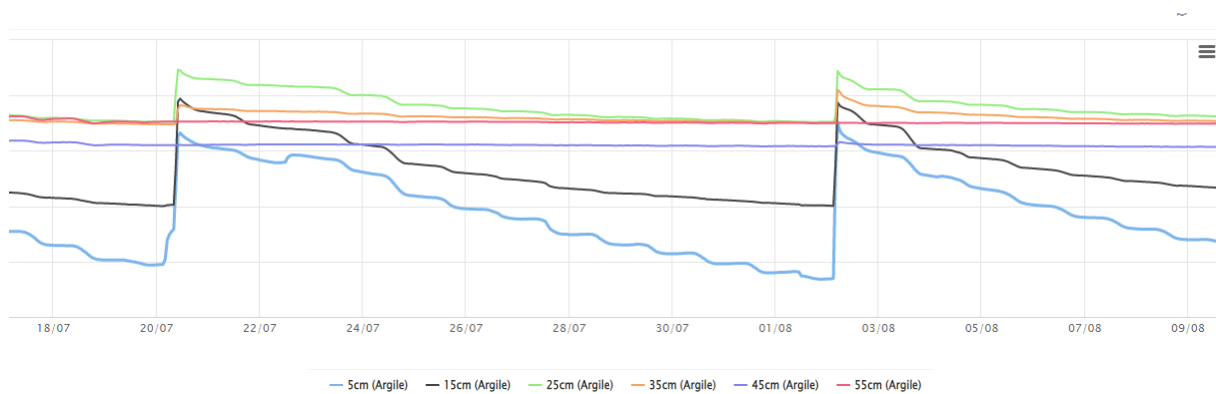
Inf'Eau Maïs Semence

Stade de la culture :

Dans la majorité des situations, les maïs ont dépassé stade Limite Avortement du Grain (SLAG)

Etat de la réserve hydrique :

Sur les graphiques ci-dessous, issus d'une sonde placée à Brissac dans un argilo-calcaire. La consommation d'eau est régulière et toute l'eau apportée est consommée en 10 jours. Les apports d'eau couvrent tout juste la consommation des cultures.



Stratégie et conseil d'irrigation :

Il est important de contrôler l'état physiologique de ses cultures et d'adapter sa stratégie d'irrigation en conséquence et en tenant compte des restrictions.

Toujours aucune pluie annoncée pour les prochains jours et une phase caniculaire en fin de semaine.

Liée aux restrictions privilégiez des apports fréquents en petite quantité et ajuster la quantité selon la durée de la pose.

Par ordre de priorité, privilégiez :

- ↪ **Les parcelles ayant fleuries après le 20 juillet (SLAG non atteint)**
- ↪ **Les parcelles les plus tardives**
- ↪ **Les variétés les mieux fécondées**

● **Situation optimale :**

- Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, l'apport doit représenter 20-25 mm tous les 5 jours.
- Sols à plus forte RU : apport de 20 à 30 mm tous les 7 jours.

● **Situation contrainte :**

- Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, faire des apports de 20 mm dans la mesure du possible.
- Sols à plus forte RU : apport de 20 à 25 mm dans la mesure du possible.